

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°18 du 30 avril 2010

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 22 février 2007 portant organisation de la direction des ressources humaines du ministère de la défense.

Du 2 mars 2010

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 22 février 2007 portant organisation de la direction des ressources humaines du ministère de la défense.

Du 2 mars 2010

NOR D E F D 1 0 0 6 0 5 7 A

Texte modifié :

Arrêté du 22 février 2007 (JO n° 53 du 3 mars 2007, texte n° 11 ; JO/65/2007. ; BOEM 110.4.2.3, 640.2.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 58 du 10 mars 2010, texte n° 61 ; signalé au BOC 18/2010.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 22 février 2007 modifié portant organisation de la direction des ressources humaines du ministère de la défense,

Arrête :

Art. 1er. Le dernier alinéa de l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 février 2007 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Relèvent par ailleurs de la direction des ressources humaines :

- le centre de formation au management de la défense ;
- les centres ministériels de gestion. Ces organismes sont directement rattachés au directeur des ressources humaines du ministère de la défense. »

Art. 2. Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 2010.

Hervé MORIN.